

La peine de mort pour les Palestiniens signe la fin d'Israël

Le retour de la peine capitale, visant en pratique les Palestiniens, a été voté à la Knesset lundi 30 mars. Pour le psychanalyste et philosophe Stéphane Habib, il introduit une discrimination qui met en péril l'existence même d'Israël. Saisie par ses opposants, la Cour suprême doit encore se prononcer.



Manifestation contre la décision du Parlement israélien d'approuver la peine de mort pour les Palestiniens reconnus coupables de meurtre d'Israéliens, à Jérusalem, le 31 mars 2026. (Mahmoud Illean/AP)

Par
Stéphane Habib, psychanalyste et philosophe
Publié le 01/04/2026 à 12h21

Il y a peu, il aurait fallu prendre le temps de choisir mots, phrases et références. Plonger et extraire des grands textes et pensées sur la peine de mort, citations frappantes et noms propres de Victor Hugo à Badinter, de Camus à Derrida en passant par tant d'autres. Mais le temps n'existe plus pour cela.

Il y a une urgence qui consiste à dire et à écrire encore (en vain ? Peut-être, oui. Mais se taire n'est pas moins vain) l'impossible justification de la moindre virgule de cette loi que je nomme à dessein et sans nuance de mise à mort des Palestiniens. Comment qualifier autrement une loi inscrivant que *«quiconque cause intentionnellement ou par indifférence la mort d'un citoyen israélien pour des motifs de racisme ou d'hostilité envers une communauté,*

et dans le but de nuire à l'Etat d'Israël et à la renaissance du peuple juif dans son pays, sera passible de la peine de mort» ?

On dit usuellement «peine de mort», mais on n'entend pas bien ce dont il retourne comme cela. Je répète : mise à mort des Arabes et en vertu d'une loi qui ne s'appliquerait pas aux Israélien·nes. Une loi pour les Arabes uniquement, donc. Une mort selon la loi israélienne pour les Arabes seulement.

L'auteur de ce projet de loi affirme : *«Il n'y a pas de terroristes juifs.»* Cette loi visant à lutter contre le terrorisme, seul ne peut manquer de le sentir. Que la honte soit désormais un sentiment politique, on ne l'aura que trop éprouvé depuis que Nétanyahou est au pouvoir (une éternité, un calvaire interminable). Mais désormais il ne s'agit plus d'avoir honte d'être juif ou israélien ou de gauche ou humaniste ou anti-humaniste ou défenseur des droits de l'homme ou un·e intellectuel·le ou un·e citoyen·ne militant·e, d'appartenir à ceci ou à cela. Il ne s'agit même pas d'une honte d'être, mais de la honte d'exister en même temps qu'émerge l'idée de se donner une loi afin d'abattre des Palestinien·nes. Honte d'être contemporains.

Le compositeur Arnold Schönberg disait qu'on ne pouvait accepter d'avoir quoi que ce soit en commun avec un·e antisémite, pas même la logique ou la géométrie. Rien, absolument rien. La honte d'être contemporain réaffirme cela aujourd'hui, cette colère politique, cette intransigeance qui refuse radicalement d'exister dans un monde où Israël adopte une loi lui donnant la possibilité de tuer des Arabes et des Arabes seulement.

Si je tiens encore un peu à l'expression «peine de mort», c'est que cette loi insoutenable serait de surcroît la peine de mort infligée à Israël par Israël. Une loi instaurant une discrimination est une loi qui annonce la fin de la démocratie. La fin de ce qui reste de ladite démocratie israélienne signerait la fin d'Israël.